

Facture IN2405-0002

Date facturation : 08/05/2024 Date échéance : 09/05/2024 Code client : CU2402-00001

Réf. commande : SO2405-0003 / 08/05/2024 Réf. expédition : SH2405-0002 / 08/05/2024

Émetteur

BIOASIS

Zoning Ecolys, Rue Benjamin Franklin 23 5020 Namur

Email: info@bioasis.be Web: www.bioasis.be Adressé à

D'ICI WEPION

Chaussée de Dinant,1232 5100 Wépion

Numéro TVA: BE0760.924.913

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HTVA	Qté	Total HTVA
PS00000001 - Quinoa Bio Le quinoa bio est une céréale sans gluten riche en protéines et en fibres. Il est cultivé selon des méthodes durables, ce qui en fait un choix nutritif et respectueux de l'environnement.		12,00	50000	600 000,00

Conditions de règlement:

A réception

Mode de règlement:

Carte de crédit

 Total HTVA
 600 000,00

 Total TVAC
 600 000,00

 Payé
 600 000,00

 Reste à payer
 0,00

Paiements déjà effectués

Paiement	Montant	Туре	Num
08/05/2024	600 000,00	Carte de crédit	

Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits réalisées par Bioasis, société SRL, dont le siège social est situé à Namur, enregistrée sous le numéro BE1002685634.

2. Commandes

Les commandes de produits peuvent être passées par téléphone, par e-mail ou via notre site web.

Toute commande passée constitue une offre d'achat de la part du client, et est soumise à l'acceptation du Vendeur.

3. Prix

Les prix des produits sont indiqués en euros et sont ceux en vigueur au moment de la commande, hors taxes et frais de livraison.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande.

4. Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des circonstances.

Les frais de livraison sont à la charge du client et seront indiqués au moment de la commande.

Le risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré au client dès leur remise par le Vendeur au transporteur.

5. Paiement

Sauf disposition contraire, les factures sont payables à réception.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées conformément à la législation en vigueur.

6. Réclamations

Les réclamations concernant les produits livrés doivent être formulées par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la commande.

Le client doit fournir toute preuve raisonnable à l'appui de sa réclamation.

7. Droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des produits pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

8. Responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de dommages indirects résultant de l'utilisation des produits vendus.

9. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit belge.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux de Namur.